

Le lundi 18 décembre 2023 à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 décembre 2023, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Reun TRÉGUER, Maire.

Nombre de
conseillers en
exercice : **11**

Présents : 6
Votants : 6

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Delphine GUIDAL , Fabienne MORVAN, Isabelle LAMOUR, Sylvain KERMARREC et Robert ROUSSEAU, excusés

Secrétaire de séance : Myriam GUÉNEUGUÈS

0.08. 23 ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIÈRE REUNION

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité des membres présents

1.08.23 RÉNOVATION DU BÂTIMENT DE TI BRAS

Monsieur le Maire expose le projet de Rénovation du bâtiment de Ti Bras, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base d'un estimatif au stade d'études à 390 000 HT soit 468 000 TTC.

- Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).
- Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<i>Financements publics</i>			
Etat	DETR-DSIL	155 000 €	40 %
	Fonds vert	40 000 €	10 %
Département		80 000 €	20 %
CCPI		15 000 €	4 %

Auto-financement			
Fonds propres		50 000 €	13 %
Emprunt		50 000 €	13 %
Total HT		390 000 €	100 %

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date de lancement de l'appel d'offre : juin 2024

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : septembre 2024

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 4ème trim 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 390 000 € HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement

Suite à la dernière réunion entre les élus et la maîtrise d'œuvre, Mr le Maire demande au conseil de choisir entre différents aménagements possible avant la présentation de l'avant-projet.

2.08.23 ZONE D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le 8 décembre a eu lieu à la CCPI une réunion de concertation publique sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

L'objectif est d'identifier des potentiels par type d'énergie, afin de faciliter les procédures pour les développeurs d'énergie renouvelable.

Sur la commune, il s'agit du photovoltaïque en toiture, du solaire thermique en toiture et de la géothermie. Pour ne pas exclure de bâtiment, l'ensemble de la surface communale a été intégrée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve cette proposition pour l'ensemble de la commune.

3.08.23 AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2024

Afin d'assurer la continuité du service entre 2 exercices budgétaires et ne pas compromettre l'exécution d'opérations d'investissement, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Mr le Maire, conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales à mandater les dépenses

d'investissement de l'exercice 2024 dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget 2023. Cette autorisation vaut jusqu'à la date du vote du BP 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite précisée ci-dessus, avant le vote du budget primitif 2024.

4.08.23 ACTUALISATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'IROISE

Lors de sa séance du 8 novembre dernier, le conseil communautaire s'est prononcé favorablement à une actualisation des statuts de la Communauté portant des précisions quant à la compétence « abattoir ».

Mr le Maire présente à l'assemblée le projet de mutualisation d'un outil d'abattage public commun et de la participation de chaque intercommunalité au projet. L'objet de cette actualisation est d'apporter des précisions quant à la compétence abattoir de la Communauté.

Il appartient aux conseils municipaux de se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve cette actualisation.

QUESTIONS DIVERSES

TRAVAUX : le conseil décide de confier des travaux de réparation de toiture à l'entreprise FLOC'H

- Mairie et logement : 675,80 € HT
- Église : 2 170 € HT

La cérémonie des vœux aura lieu samedi 6 janvier à 11h à la mairie